

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit et le quatre du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.
Convocation : 27/03/2018.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie GARCIA.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

I/ FINANCES

1) EAU-ASSAINISSEMENT

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2017, qui laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Exploitation</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	64 029.00 €	40 403.30 €
Recettes	64 029.00 €	54 867.50 €
Résultat de l'exercice : excédent		14 464.20 €
Déficit antérieur reporté		-2 784.81 €
Résultat à affecter		11 679.39 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	216 042.00 €	190404.44 €
Recettes	216 042.00 €	140 727.91 €
Résultat de l'exercice : déficit		49 676.53 €
Excédent antérieur reporté		39 343.93 €
Résultat à reporter : déficit		10 332.60 €

Il n'y a aucun « restes à réaliser » en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'Assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 et décide que l'excédent de 11 679.39 €, soit affecté en totalité au compte R 1068 en investissement.

Ce compte administratif 2017 a financé :

- le changement de la clôture à la station d'épuration = 588.00 €.
- les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au Bourg entrée sud = 140 520.22 €.

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2017. Après délibération, les Conseillers déclarent que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2018 : Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2018 du Service eau et assainissement M49, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et recettes d'exploitation	68 275.00 €
Dépenses et recettes d'investissement	48 316.00 €.

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2018 du Service eau et assainissement est adopté à l'unanimité.

2) BUDGET COMMUNAL

A/ COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Les Membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2017, qui a permis la réalisation des investissements suivants :

	Dépenses	Subventions
Extincteurs + mallettes PPMS Ecole	493.94 €	
Perceuse sans fil + matériel pour l'entretien des locaux	821.40 €	
Véhicule Mercedes	24 000.00 €	
PC Bibliothèque + onduleur Mairie + téléphone répondeur Ecole + modem routeur répéteur Wifi Ecole	817.61 €	
Bancs Ecole + Tables Foyer Rural	2 901.69 €	
Centrale Opus 2 cloches Eglise + Carte réfrigérateur Gîte + Cafetières Gîte + Réfrigérateur Gîte + Sono portable + Compteur énergétique Bâtiment Mélinand + Aspirateur Salle des Fêtes	2 930.09 €	
Ecole : rénovation thermique et accessibilité	25 241.66 €	33 230.68 €
APC : menuiseries extérieures	5 062.80 €	
Gîte : local annexe	156.11 €	
Café Restaurant : chaudière gaz	5 932.50 €	
Maison Matray : couverture	282.00 €	
Bâtiment Mélinand : chéneaux	616.00 €	
Local Voirie : serrure	546.70 €	
Eglise : barrières devant parvis	2 265.60 €	
Bâtiments communaux : rénovation thermique et accessibilité PMR	8 006.88 €	
TOTAL	80 074.98 €	33 230.68 €

Ce Compte Administratif 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	455 051.00 €	368 449.27 €
Recettes	455 051.00 €	465 244.29 €
Résultat de l'exercice : excédent		96 795.02 €
Excédent antérieur reporté		48 162.51 €
Résultat à affecter		144 957.53 €
<u>Investissement</u>	<u>Prévu</u>	<u>Réalisé</u>
Dépenses	288 533.00 €	135 040.94 €
Recettes	288 533.00 €	179 405.26 €
Résultat de l'exercice : excédent		44 364.32 €
Déficit antérieur reporté		-22 770.36 €
Résultat à reporter : excédent		21 593.96 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 126 050.00 € en dépenses et à 17 000.00 € en recettes.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2017 et décide que l'excédent de 144 957.53 €, soit affecté comme suit :

- 87 456.04 € au compte R 1068 en investissement
- 57 501.49 € reporté en fonctionnement au compte 002

B/ COMPTE DE GESTION : Monsieur le Maire présente le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Denis BAUER – Trésorier, qui est conforme aux écritures du Compte Administratif 2017. Après délibération, les Conseillers adoptent le compte de gestion, qui n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

C/ BUDGET PRIMITIF 2018 : Monsieur le Maire présente ensuite le projet de Budget Primitif 2018, qui s'équilibre de la manière suivante :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement	481 967.00 €
Dépenses et Recettes d'Investissement	388 129.00 €

Après en avoir délibéré, le Budget Primitif 2018 est adopté à l'unanimité.

3) TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire propose d'examiner les taux de référence communaux des taxes locales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition des taxes d'habitation et foncier non bâti, pour l'exercice 2018, comme suit :

- taxe d'habitation	16.26 %
- foncier bâti	21.84 %
- foncier non bâti	33.00 %

Les bases d'imposition prévisionnelles 2018 par rapport aux bases effectives 2017 voient une variation de l'ordre de 1.62 % pour la taxe d'habitation, de 1.90 % pour la taxe foncière bâti et 0.78 % pour la taxe foncière non bâti.

La Commune de CHIROUBLES percevra pour 2018 une allocation compensatrice s'élevant à 8 593.00 € versée par la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

4) SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues accompagnées des éléments financiers, qui ont été examinées au préalable avec la Commission des Finances.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote le montant des subventions accordées aux Associations, ainsi que le remboursement de locations des salles communales à certaines d'entre elles, à savoir :

Associations	Subventions votées	Remboursement des locations des salles communales 2017	TOTAL
Sou des Écoles		255.00 €	255.00 €
Club de l'Amitié		165.00 €	165.00 €
Comité d'Animation & d'Entraide		90.00 €	90.00 €
Confrérie « Les Damoiselles de CHIROUBLES		15.00 €	15.00 €
La Gymnastique Chiroublonne	80.00 €		80.00 €
Société de Chasse		60.00 €	60.00 €
Société Protectrice des Animaux	150.15 €		150.15 €
Syndicat Agricole & de Défense « La Terrasse » (compensation entretien sanitaires)	450.00 €		450.00 €
Fanfare « La Note Beaujolaise »	100.00 €		100.00 €
Collège Jean-Claude RUET	300.00 €		300.00 €

soit un total à verser s'élevant à 1 665.15 € (article 6574 du budget communal 2018).

5) AGENCE POSTALE COMMUNALE

Conformément à l'article 5 de la convention d'Agence Postale Communale, La Poste informe que le montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire, versée chaque mois, est revalorisée à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle s'élèvera à 1 015.00 € (1 005.00€ en 2017).

II/ URBANISME

1) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par Maître Jean-Marc HEILIGENSTEIN, Notaire à VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE, mandataire de SCI « La Thebaïde », reçue en Mairie le 08 mars 2018, concernant la vente d'un bien cadastré AB 217 sis au 356 rue des Écoles à CHIROUBLES, au profit de Monsieur et Madame Jean-Marc CLERGEAT, domiciliés à VILLIÉ-MORGON (Rhône) – 351 Rue François Villon.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain.

2) POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Les Conseillers sont avisés des décisions émises concernant des demandes d'autorisations d'urbanisme :

- Monsieur Emilien TRICHARD : construction d'un abri ➤ Permis de construire accepté.
- Monsieur Jean-Pierre POPILLE : Déclaration préalable ➤ construction d'une extension en ossature bois ➤ non opposition.

III/ PERSONNEL

1) CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS DANS LE CADRE D'AVANCEMENT DE GRADE

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le tableau des effectifs de la Collectivité annexé au Budget Primitif 2018,

Considérant que certains agents remplissent les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné,

Il est exposé par Monsieur le Maire que deux agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté. Monsieur le Maire propose qu'il soit créé les postes suivants pour promouvoir les agents concernés :

- Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
- Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire suggère toutefois que les anciens grades correspondants à ces postes soient conservés vacants pour anticiper d'éventuels recrutements.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} mai 2018,

- D'un emploi permanent d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, à temps non complet (29.23/35h)
- D'un emploi permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

IV/ BÂTIMENTS

1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

A/ AVANCEMENT DU CHANTIER : Monsieur Joël GAUTHIER rapporte qu'après des échanges compliqués entre l'Entreprise CHEVILLON, son fournisseur de menuiseries, l'Architecte Antoine BERNADAL, le chantier a enfin pu reprendre. L'entreprise CHEVILLON est intervenue au Café-Restaurant, au logement au-dessus du commerce, à la Salle Pulliat, à la Mairie (changement de la porte), Il restera à l'entreprise à réaliser le changement de la porte vitrée du bâtiment de la Salle des Jeunes, de la baie et de la porte au Dépôt de pain, de la porte au Café Restaurant, du plancher et des fenêtres des combles du logement au-dessus du commerce.

Une réunion de chantier, qui s'est tenue ce vendredi 30 mars, a permis de reprogrammer l'intervention des autres corps de métier pour la poursuite des travaux.

L'entreprise CPS Climatic prévoit d'intervenir très prochainement pour la pose de la VMC à la Salle Pulliat et au logement au-dessus du commerce.

B/ DOSSIER DETR 2018 : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et de ses décrets d'application, la Société BEAUMONT Ingénierie a été mandatée par la Commune de CHIROUBLES pour réaliser le diagnostic de tout ou partie des Etablissements Recevant du Public (ERP) au regard de la réglementation de l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le rapport établi, présenté aux Conseillers lors de la réunion précédente, a eu pour objet de recenser les non-conformités relevées lors des visites concernant l'accessibilité et de proposer des solutions chiffrées pour les travaux correspondant au traitement de ces non-conformités.

Une synthèse de travaux destinée à permettre à la Commune d'établir une programmation est présentée en seconde partie du rapport.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), institué par une ordonnance du 26 septembre 2014, a été déposé le 28 septembre 2015 et approuvé le 10 février 2016.

L'estimatif de la présente tranche de travaux pour les bâtiments suivants ➤ Église – Sanitaires publics Place Victor Pulliat – Salle Geoffroy – Mairie (escalier principal), s'élèverait à 34 000.00 € HT (compris travaux et imprévus d'environ 7 %).

Devant l'impérieuse nécessité de prévoir ces travaux d'accessibilités des personnes à mobilité réduite dans les bâtiments recevant du public, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – exercice 2018, afin de pouvoir mener à bien ces travaux sur les bâtiments communaux cités ci-dessus de la Commune.

2) ÉGLISE : APPEL A PROJET 2018/2019

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, au vu de la DETR 2013 en cours et afin de ne pas perdre le reliquat, s'est engagé à poursuivre les travaux de restauration de l'Église Saint-Germain : réfection des façades, changement des protections des vitraux et création d'une plateforme de protection intérieure vaisseau central – tranche conditionnelle 1. Il rappelle qu'une demande de subvention a été sollicitée auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (toujours sans réponse) et une souscription a été lancée auprès de la Fondation du Patrimoine (à ce jour, 1 250.20 € ont été collectés).

Devant le coût de cette tranche de travaux estimé à 163 424.80 € HT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire :

- de déposer un dossier d'appel à projet 2018 / 2019 auprès du Département du Rhône,
- de signer tous les documents nécessaires afférents à ce projet.

V/ ASSAINISSEMENT

1) DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Pierre COURIVAUD rapporte que, suite à la consultation lancée, la réception des plis a été fixée au 30 mars 2018, à 12 h 00. Deux plis ont été déposés. La Commission de Délégation par affermage du service public d'assainissement s'est réunie le vendredi 30 mars 2018, à 15 h 30, pour procéder à l'ouverture de ces plis. C2i établit le rapport d'analyse des offres et le présentera le 13 avril 2018, à 14 h 30. Les candidats seront reçus en phase de négociation le 23 avril 2018.

2) EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU BOURG ENTRÉE

SUD

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Département du Rhône relatif à la subvention de 48 984 € obtenue dans le cadre de la convention attributive du Partenariat territorial signée le 18 novembre 2016. Au vu de l'état récapitulatif des dépenses réalisées pour un montant de 118 360.71 €, l'opération n'ayant pas atteint le montant de la dépense prise en compte pour le calcul de la subvention, conformément aux dispositions de l'article 8 de ladite convention, la subvention est ramenée à proportion du montant des dépenses réelles, soit 37 290 €. Par conséquent, la Collectivité doit rembourser le trop-perçu de 11 694 € ; cette somme a été inscrite au budget primitif 2018 du Budget Assainissement.

VI/ VOIRIE

1) AMENDES DE POLICE EXERCICE 2018

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police par le Conseil Départemental du Rhône, pour les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales... à un groupement de commune, une demande pour l'acquisition de barrières de police pour assurer la sécurité des usagers lors de manifestations ainsi que l'acquisition de panneaux signalétiques pour réglementer la circulation sur certaines voies communales pourrait être sollicitée.

Ce projet consiste à :

- acquérir des barrières de police en vue de les installer lors de manifestations importantes pour sécuriser le public
- installer des panneaux de signalisation pour réglementer la circulation sur des voies communales (limitation de vitesse et limitation de tonnage).

Ce projet est estimé à 1 500.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du Conseil Départemental du Rhône une subvention au titre des « Amendes de Police 2018 ».

2) ÉPAREUSE

Monsieur le Maire informe qu'il a validé le devis de l'entreprise LABROSSE pour le passage de l'épareuse pour l'année 2018 ; le tarif appliqué étant le même que les années précédentes, soit 47.00 € HT de l'heure.

VII/ ORGANISMES EXTÉRIEURS

1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)

A/ COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

- Commission Gestion des Déchets le 21 mars ➤ Monsieur Patrick VIGNERON évoque le principal sujet évoqué au cours de cette réunion, soit le projet de mise en place d'une « recyclerie » dans l'un des bâtiments de l'ex-Savour Club à LANCIÉ, permettant ainsi de redonner une seconde vie à divers matériaux, mobiliers, appareils... avec la participation de personnes en voie de réinsertion professionnelle.
- Conseil Communautaire le 22 mars à BELLEVILLE ➤ Monsieur le Maire fait part que le budget a été voté et s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 16 214 276.95 € pour la partie investissement et à 24 040 207.99 € pour la partie fonctionnement. Il précise que les travaux concernant le Gymnase à LANCIÉ et la Gendarmerie à BELLEVILLE ont pris du retard. L'élaboration du PLUi est lancée ; Monsieur le Maire propose de réunir la Commission Urbanisme afin d'examiner la charte de gouvernance. Le Conseil Municipal aura à formuler un avis sur le projet du PLU.

2) SYNDICAT RHÔDANIEN DE DÉVELOPPEMENT DU CÂBLE

Réunion le 12 mars : Monsieur Gontran BODESCOT, délégué, n'a pu y assister.

3) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT-BEAUJOLAIS

Réunion le 27 mars, qui s'est déroulée à la Mairie de CHIROUBLES et où le budget a été voté : 1 759 399 € en fonctionnement et 3 058 480 € en investissement. Le programme des travaux 2018 s'élève à 838 000 € HT dont pour la Commune de CHIROUBLES, le renouvellement des canalisations à « Javernand » et aux « Saignes ». Monsieur le Maire précise que le 13 juin 2018, une rencontre avec chaque Commune adhérente est prévue pour arrêter les différentes priorités et ainsi orienter le futur programme de travaux ➤ à réfléchir.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

1) CONSEIL D'ECOLE

Monsieur Jean-Pierre POPILLE relate les propos évoqués lors du Conseil d'École du 06 mars 2018, à savoir : rappel de consignes sur les absences et les retards, école aura lieu le vendredi 11 mai (Ascension), point sur les sorties et les projets scolaires dont l'association des élèves à la décoration du village, bilan positif de la participation des enfants à la piscine, actions de la Coopérative Scolaire, Cantine Scolaire : nettoyage, acoustique... Le prochain Conseil d'École aura lieu le 12 juin 2018.

2) CONFRÉRIE LES DAMOISELLES DE CHIROUBLES

Monsieur Patrick VIGNERON a assisté à l'Assemblée Générale de la Confrérie, qui s'est tenue le 08 mars dernier. Il évoque les actions qui ont été menées, à savoir : intronisations, taille de la vigne à LYON 3^{ème} ...

3) COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur Patrick VIGNERON programme une réunion de la Commission le mardi 10 avril 2018, à 18 h 30, à la Mairie. Il précise qu'il est en attente de réception du devis établi par MACON VÉGÉTAUX.

4) CÉRÉMONIE DU 08 MAI

La cérémonie ayant lieu à 11 h 00, le mardi 08 mai prochain, Monsieur le Maire donne rendez-vous aux Conseillers à 10 h 00, à la Salle des Fêtes, pour la mise en place du vin d'honneur servi à l'issue du défilé.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe les prochaines réunions au 14 mai et 11 juin 2018 à 20 heures 00.

La séance est levée à 22 heures 00.

